



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

SOUS-DIRECTION DE L'EDUCATION ROUTIERE ET DU PERMIS DE CONDUIRE

Paris, le 3

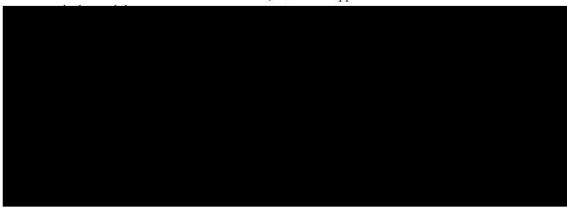
31 MAI 2018

BUREAU NATIONAL DES DROITS A CONDUIRE

Affaire suivie p Réf. : CM/CPP

Monsieur,

Par courrier en date du 17 mars 2018, vous avez appelé mon attention sur la situation de



En conséquence, la lettre référence 48 SI qui vous a été adressée est à considérer comme nulle et non avenue.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée

Pour le ministre de l'Intérieur

et par délégation, chef du mational des de la convuire

Eric BIERGEON